

**Monsieur François Fillon  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS**

## **Lettre ouverte**

Paris, le 2 septembre 2011

## **Courrier recommandé A/R**

Monsieur le Premier Ministre,

Vous venez de faire connaître votre choix concernant les mesures à prendre pour enrayer la spirale de l'endettement public. L'une d'entre-elles concerne plus spécifiquement les complémentaires santé à savoir l'assujettissement intégral des garanties complémentaires santé responsables et solidaires à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance au taux de 7%.

Les représentants des mutuelles qui constituent l'Union Nationale des Mutuelles en Entreprise, au nom des deux millions de personnes protégées qu'elles couvrent, tiennent à vous faire part de leur réprobation et de leur indignation concernant cette mesure.

Si la volonté de la part d'un gouvernement de vouloir rétablir l'équilibre des comptes publics est tout à fait concevable économiquement et politiquement, il convient de veiller à ce que toute mesure prise pour y parvenir soit empreinte de justice et d'efficacité. Ce n'est, à l'évidence, pas le cas pour celle-ci.

Une fois de plus, cette taxe frappe très directement et indifféremment toutes les personnes qui cotisent pour bénéficier d'une complémentaire santé, quel que soit le niveau de leurs ressources. Pour beaucoup d'entre-elles, il est déjà très difficile d'accéder à une couverture complémentaire santé digne de ce nom.

Cette nouvelle contribution, de fait un impôt déguisé des plus injuste, qui devrait rapporter à l'état 1,1 milliard en 2012, s'ajoute à celle déjà appliquée dans les mêmes conditions depuis le début de l'année 2011 pour une recette équivalente.

Il y a matière à être indigné si on la compare à celle des plus hauts revenus qui ne rapportera que 0,2 milliard qui de plus est exceptionnelle !

A compter de 2012, c'est au total plus de 13% de taxes qui s'ajouteraient aux cotisations pour chacun des nos adhérents. Celles-ci sont par ailleurs en constante augmentation depuis des années, notamment à cause des désengagements successifs de l'Assurance maladie obligatoire

.... / ....

De 2008 à 2012, en valeur absolue pour l'ensemble des complémentaires santé, le montant des taxes passeraient de 177 millions à 3,5 milliards d'euros. Il serait donc multiplié par 20 !

Quel autre secteur d'activité dans ce pays a connu une pareille évolution de sa fiscalité ? !

Comment qualifier le choix que vous avez fait, dans la même période, en divisant par 4 la fiscalité pour un secteur d'activité et en multipliant par 20 celle affectée à la couverture complémentaire santé ?

En s'engageant pleinement, dès 2004, pour la mise en œuvre des couvertures responsables et solidaires, nos mutuelles pensaient qu'enfin collectivement nous entrons dans une nouvelle logique pour le système de santé, allant dans le sens de l'intérêt général et porteuse de plus de qualité et d'équité pour nos concitoyens.

L'indifférence de traitement fiscal annoncée pour les contrats qu'ils soient responsables et solidaires ou non, porte de fait un coup d'arrêt brutal à cette logique.

Il nous semblerait bien plus judicieux de lancer une réflexion collective sur la généralisation des contrats responsables et solidaires et l'évolution de leur contenu en favorisant la prise en charge de prestations pertinentes, de qualité, dans un cadre plus solidaire.

La résorption du déficit public doit passer par d'autres moyens et d'autres choix qui touchent au fonctionnement d'ensemble de notre société.

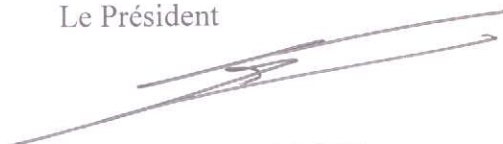
Concernant plus spécifiquement notre système de santé, son articulation avec l'assurance maladie obligatoire et la complémentaire santé et leur financement, il y a urgence d'en débattre et de faire des choix de nature à pérenniser l'ensemble avec plus de qualité, d'efficacité et d'égalité d'accès pour tous.

Dans l'immédiat, compte tenu des graves conséquences pour l'immense majorité des personnes protégées par les mutuelles, et dans la continuité des positions de la Mutualité Française, nous vous demandons instamment de renoncer à cette taxation, parce qu'elle est injuste, inéquitable et facteur d'accélération de difficultés d'accès aux soins.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour les mutuelles de l'Union Nationale des Mutuelles en Entreprise

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Albinet', written over a horizontal line.

Jean-Claude ALBINET